

SERVICES

Financements
alternatifs
Livrets
Or
Sicav et FCP
ImpôtsRetour
Impôts sur les
revenus
IFI
Fiscalité locale
Droits de
transmission
RetraiteRetour
Epargne retraite
Pensions de
retraite
Vie pratique
Retour
Banque et
Assurance
Budget de la
famille
Droit
Vidéos
Dossier ETF

[Accueil](#) > [Conseils Bourse](#) > [Dividendes du CAC 40 : pourquoi les chiffres de 2021 sont à relativiser](#)

Dividendes du CAC 40 : pourquoi les chiffres de 2021 sont à relativiser

Par Olivier Decarre

Publié le 27/01/2022 à 13h05

Partager cet article sur



À LIRE >> Qui empêche les plus gros dividendes du CAC 40 ?

A première vue, 2021 a donc été une année exceptionnelle pour les actionnaires. Et nombre de publications ne vont pas manquer de pointer du doigt la générosité des entreprises. Il convient pourtant de relativiser les résultats de cette publication (ce que n'oublie d'ailleurs pas de faire eux-mêmes les auteurs de l'étude).

Une année 2020 à part

Tout d'abord, si les volumes ont quasiment doublé en un an, ils se rapportent à une année 2020 compliquée et durant laquelle, crise oblige, les entreprises ont fortement levé le pied sur les distributions. Par rapport à 2019, la progression est plus mesurée bien que significative (+15%).

Un rendement dans la moyenne

Il est également important de rapporter ces distributions à l'investissement réalisé, c'est-à-dire aux capitaux mobilisés. Du fait de la hausse des marchés, ces restitutions ont représenté 3,2% de la capitalisation moyenne.

Le rendement n'apparaît donc en rien démesuré par rapport à celui offert par d'autres placements risqués. Et surtout, il se situe dans la moyenne des distributions passées sur le CAC 40. Pour mémoire, le rendement de l'indice a oscillé entre 3% et 4% dans un passé récent et a même dépassé ponctuellement ce plafond certaines années (4,6% en 2016 par exemple).

À LIRE >> 9 actions résistantes à l'inflation

Une monétisation plutôt qu'un cadeau

Enfin, quel que soit le niveau de distribution, il est essentiel de nuancer les chiffres en rappelant que le dividende n'est pas un cadeau fait à l'actionnaire. Le versement d'un

dividende consiste simplement à attribuer à l'actionnaire sous forme de cash une valeur qui lui appartient déjà au travers de son action.

C'est la raison pour laquelle lorsqu'un dividende est payé, la valeur de l'action s'ajuste mécaniquement à la baisse (on parlait d'ailleurs autrefois de « détachement » de coupon).

La lettre Vernimmen propose quant à elle un exemple encore plus parlant en comparant le paiement d'un dividende à un retrait à un distributeur. Après avoir retiré, le client a certes de nouveaux billets en poche mais il a moins d'argent sur son compte. Finalement, son retrait ne l'a en rien enrichi. La situation exactement est la même avec les actions. Sans versement de dividende, un actionnaire ne serait pas moins riche. Au lieu d'être détenu via des actions et des dividendes, son patrimoine serait simplement constitué d'actions à la valeur plus élevée.

Découvrez notre
magazine !